



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 11-1 - EDUCATION -
ECOLES PRIMAIRES - NOUVELLES
ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) -
MISE EN OEUVRE D'ATELIERS -
CONVENTION CADRE DE BENEVOLAT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2462/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 NOV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 NOV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 4 novembre 2016

Le vendredi 4 novembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/10/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à Mme Françoise THOMEL
M. Tanguy CORNEC à M. Louis LO FARO
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

Absents : M. André-Luc SEITHER, M. Mickael URBANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-1 - EDUCATION - ECOLES PRIMAIRES - NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) - MISE EN OEUVRE D'ATELIERS - CONVENTION CADRE DE BENEVOLAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention finalisant le Projet Educatif Territorial (P.Ed.T).

Le P.Ed.T. fixe les objectifs pédagogiques qui constituent le socle des activités déclinées durant le temps des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui deviendront temps d'activités périscolaires (TAP).

L'article 1 de la convention fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement des NAP pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, les enfants peuvent, le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30, dans le cadre des NAP, bénéficier d'activités proposées par les animateurs de la Commune, sous forme d'ateliers.

L'article 5 prévoit que la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, organisatrice des temps de NAP, peut faire appel à des intervenants extérieurs.

Aussi, afin de diversifier les ateliers proposés aux enfants, tout en respectant les objectifs qu'elle a définis, la Ville souhaite faire appel à des associations et à des clubs sportifs par le biais d'une convention de bénévolat.

Cette convention et son annexe formaliseront l'engagement de ces partenaires pour l'organisation de leurs interventions, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de bénévoles pour le fonctionnement d'ateliers dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires puis des Temps d'activités périscolaires, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions prises sur le fondement de la convention cadre de bénévolat jointe à la présente délibération, avec chaque association ou club sportif concerné.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.11-1 - EDUCATION - ECOLES PRIMAIRES - NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) - MISE EN OEUVRE D'ATELIERS - CONVENTION CADRE DE BENEVOLAT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 18/11/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2016

Numéro de l'acte : DCM2742-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161104-DCM2742-16-DE

Date de décision : 04/11/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes